

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE119 Communication: Journalisme			
Code	SOCM1B19	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Xavier MOULIGNEAU (xavier.mouligneau@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à donner aux étudiants un aperçu du secteur de la presse en Belgique, plus particulièrement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'en France. Le cours s'articule autour de la typologie des médias, à savoir : la presse écrite quotidienne, la presse magazine, la radio, la télévision, Internet et les réseaux sociaux.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.3 Établir et respecter des conventions

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage sont expliqués dans les fiches des AA correspondantes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B19A Journalisme 1 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B19A Journalisme 1

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2019-2020 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Journalisme 1			
Code	23_SOCM1B19A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier MOULIGNEAU (xavier.mouligneau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Donner aux étudiants un aperçu du secteur de la presse en Belgique, plus particulièrement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'en France. Le cours s'articule autour de la typologie des médias, à savoir : la presse écrite quotidienne, la presse magazine, la radio, la télévision, Internet et les réseaux sociaux. Les questions liées à la structure de propriété des médias sera abordée, de même que la concentration dans le secteur, les chiffres liés à l'audience, au lectorat, à la diffusion payante des différents acteurs en présence. On abordera également les questions liées à l'indépendance de la presse.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

2° Interagir avec son milieu professionnel

Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

- Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées

3° Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable

- Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles

5° Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

- Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
- Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
- Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
- Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
- Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cours magistral avec de nombreux exemples en lien avec l'actualité

+ syllabus illustré de nombreuses coupures de presse en lien avec les notions abordées, posté sur la plateforme ConnectED

Démarches d'apprentissage

Des notes de synthèse sont distribuées aux étudiants + études de cas à partir d'un ensemble de documents types. Une approche de terrain permet de compléter l'approche théorique, via l'organisation d'une semaine dite

professionnelle et interdisciplinaire (février 2019) : rencontre de professionnels, analyse de situations précises, travail en équipe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Après l'examen écrit, une consultation des copies sera proposée aux étudiants

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus et notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Evaluation écrite portant sur les notes de cours et la matière vue au cours pour 75 % des points.

Q 2

Evaluation dans le cadre de la semaine professionnelle * de bloc 1 pour 25 % de points (travaux).

Q 3

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25	Trv	25
Période d'évaluation	Eve	75			Exe	75

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

(*) La participation à la semaine professionnelle est obligatoire. Elle donnera lieu à des travaux écrits et/ou oraux qui seront évalués à hauteur de 25% de la note globale.

En cas d'absence dûment justifiée à la semaine professionnelle (CM), l'étudiant sera évalué uniquement sur sa prestation d'examen (100% de la note). En cas d'absence non justifiée à la semaine professionnelle, un PP sera automatiquement attribué pour l'activité d'apprentissage ; l'examen ne sera dès lors pas pris en considération.

La note des travaux écrits et/ou oraux liés à la semaine professionnelle est d'office reportée au Q3 (ces travaux sont non remédiables).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).